

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 1^{er} avril 2019.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Isabelle Lapierre, Marie-Noëlle Bhérier, Brigitte Gagné et Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Adrien Perron et Luc A. Bonneau, formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Sont aussi présents le directeur général, monsieur Régis Girard, ainsi que l'inspecteur en bâtiments, monsieur Francis de la Boissière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur Lucien Boivin, Maire, ouvre la séance à 20h00 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

2019-065 Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2019-066 Acceptation du procès-verbal du 4 mars 2019

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 4 mars 2019 soit accepté tel que rédigé.

2019-067 Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- | | |
|---|--------------|
| - en date du 1 ^{er} avril 2019 totalisant la somme de (factures payées)
(prélèvements Nos 3611 à 3630 et chèques Nos 38480 à 38516) | 177 959.48\$ |
| - en date du 1 ^{er} avril 2019 totalisant la somme de (factures à payer)
(chèques Nos 38517 à 38573) | 84 104.84\$ |

Joint à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

Régis Girard, secrétaire-trésorier
et directeur général

2019-068 Vente pour taxes par la M.R.C. du Domaine du Roy – Délégation au directeur général

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le secrétaire-trésorier & directeur général, monsieur Régis Girard, ou en cas d'absence, monsieur Francis de la Boissière inspecteur en Bâtiments, à enchérir et acquérir, au nom de la Municipalité de Saint-Prime, les immeubles situés sur le territoire de Saint-Prime faisant l'objet d'une vente pour taxes impayées; lesquels seront vendus à l'enchère publique le jeudi 6 juin prochain par la M.R.C. du Domaine du Roy pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires.

Qu'il soit toutefois établi par ladite résolution que, selon l'article 1038 du Code municipal du Québec, l'enchère de la Municipalité soit limitée au montant des taxes, en capital, intérêt et

frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

2019-069 **Signature du protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Aide financière Sous-volet 1.1 du Programme PRIMEAU Dossier 514219 – Projet d'intégration d'équipements de déphosphatation à la station d'épuration**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise monsieur Lucien Boivin, Maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime un protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi à la Municipalité de Saint-Prime par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du **Programme d'infrastructures municipales d'eau** pour les études et activités requises pour le projet d'intégration d'équipements de déphosphatation à la station d'épuration; le tout selon le protocole d'entente établi par le ministre sous le dossier numéro 514219, et faisant partie intégrante de la présente résolution comme ici reproduite au long.

2019-070 **Projet d'aménagement des entrées de la municipalité de Saint-Prime – Programme de mise en valeur intégré (PMVI) d'Hydro-Québec**

ATTENDU la volonté du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy d'utiliser la totalité de l'enveloppe de 813 408 \$ obtenue dans le cadre du Programme de mise en valeur intégré (PMVI) d'Hydro-Québec, suite à la construction de la ligne à 735 kV Chamouchouane – Bout-de-l'Île, pour l'amélioration de la qualité paysagère dans chacune des municipalités du territoire;

ATTENDU QUE ce projet est en lien avec la stratégie territoriale de mise en valeur des paysages de la MRC et que l'amélioration de la qualité paysagère a également été identifiée comme une priorité par le chantier tourisme de la vision stratégique de développement territorial;

ATTENDU QUE la MRC du Domaine-du-Roy confiait, le 13 juin 2017, le mandat au Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) le mandat d'élaborer des propositions d'aménagement pour chacune des municipalités ;

ATTENDU QUE le 26 mars 2018, le SARP déposait au conseil de la MRC les propositions d'aménagement préparées dans le cadre de son mandat ;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a accepté le projet de réaménagement des entrées des municipalités tel que soumis par la MRC pour l'utilisation des sommes disponibles ;

ATTENDU QUE le PMVI d'Hydro-Québec exige que les projets respectent quatre conditions générales, soit l'intérêt collectif, la propriété publique, le respect du milieu et la pérennité du projet ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Prime souhaite mettre en œuvre la proposition de réaménagement élaborée pour l'entrée de son noyau urbain ;

ATTENDU QUE certaines interventions projetées devront être réalisées sur des propriétés privées et nécessiteront la signature d'ententes avec les propriétaires concernés ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Prime devra également assurer l'entretien et la pérennité des interventions qui seront réalisées dans le cadre du projet ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Gagné, appuyé par madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Prime signifie à la MRC du Domaine-du-Roy son intention de réaliser le projet de réaménagement de l'entrée de son noyau urbain ;

QUE la municipalité de Saint-Prime s'engage à entretenir et assurer la pérennité des interventions qui seront réalisées dans le cadre du projet ;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'entente de financement à intervenir avec la MRC du Domaine-du-Roy.

Appui à la MRC du Domaine du Roy concernant la fermeture – Route 373

2019-071

ATTENDU QUE depuis le début de l'année 2019, la route 373 a été fermée le 10 et le 16 janvier, ainsi que les 8, 24, 25 et 26 février en raison des conditions climatiques hivernales qui rendent la circulation routière très problématique sur cet important tronçon du réseau routier régional qui relie les territoires de la MRC du Domaine-du-Roy et de la MRC de Maria-Chapdelaine;

ATTENDU QUE ce secteur est caractérisé par une topographie plane, constitué de bleuetières, qui offrent peu d'obstacles aux vents dominants d'ouest permettant un transport de la neige jusqu'à la chaussée, rendant ainsi la visibilité nulle;

ATTENDU QUE les fortes précipitations de neige vécues ces dernières années amplifient cette importante problématique de poudrière;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a la responsabilité de l'entretien hivernal de la route intrarégionale 373 qui relie la ville de Dolbeau-Mistassini à la ville de Saint-Félicien;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy considère que le MTQ devrait envisager des mesures préventives pour résoudre, sinon atténuer grandement cette problématique;

ATTENDU QUE l'une des solutions est l'implantation de haies brise-vent qui viendraient réduire le transport de la neige et la vitesse du vent et que le Centre de services du MTQ de Roberval dispose de budgets à cette fin;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Lapierre, appuyé par monsieur le conseiller Adrien Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la MRC du Domaine du Roy et de demander à la Direction régionale du ministère des Transports du Québec d'implanter des haies brise-vent en bordure de la route intrarégionale 373, afin de résoudre ou réduire la problématique de poudrière importante sur ce tronçon du réseau routier.

QUE le ministre explore également la possibilité d'implanter de telles haies sur d'autres tronçons problématiques du réseau routier.

QUE copie de la présente résolution est transmise à la MRC Domaine-du-Roy;

2019-072

Adoption du règlement No 2019-11 permettant le jeu libre dans certains chemins publics

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal désirent permettre le jeu libre dans certains chemins publics ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été présenté le 4 février 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement No 2019-11 permettant le jeu libre dans certains chemins publics a été déposé aux membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire du 4 février 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement (projet modifié) a été transmis à chaque membre du conseil municipal afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant son adoption ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Prime adopte le règlement numéro 2019-11 intitulé « Règlement permettant le jeu libre dans certains chemins publics ».

2019-073

Dérogation mineure – Frédérique Auclair & Nicolas St-Jean

CONSIDÉRANT QUE le 11 septembre 2017, le conseil municipal a adopté un règlement relatif

aux dérogations mineures (règlement 2017-08).

CONSIDÉRANT QUE madame Frédérique Auclair et monsieur Nicolas St-Jean ont présenté une demande de dérogation mineure dans le but de permettre la construction d'un garage mesurant 7,0 mètres de hauteur au 115 rue des Rosiers à Saint-Prime.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour but :

De hausser la hauteur maximale du bâtiment accessoire de 0.5 mètre en sus du maximum permis qui est de 6.5 mètres.

CONSIDÉRANT la résolution No 2019-001 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 26 mars 2019, recommandant **d'accepter** la dérogation mineure telle que présentée.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est **en accord** avec la recommandation du CCU.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU :

QUE ce conseil **accepte** la demande de madame Frédérique Auclair et monsieur Nicolas St-Jean visant à autoriser la construction d'un garage mesurant 7.0 mètres de hauteur.

2019-074 **Cession de servitude Bell Canada - lots 4 087 865 et 4 087 866 du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé au prolongement de la rue des Cornouillers en 2018;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces travaux, la compagnie Bell Canada désire prolonger son réseau aérien afin de desservir les futures résidences de la rue des Cornouillers ainsi que les résidences de la rue des Pruniers, des Cerisiers et des Rosiers;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la compagnie Bell Canada doit obtenir de la municipalité une servitude d'une largeur de 1,5 mètre sur une partie des lots 4 087 865 et 4 087 866 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la préparation de l'acte notarié seront à la charge de la compagnie Bell Canada;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE monsieur Francis de la Boissière, inspecteur en bâtiments, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime l'engagement de cession de servitude (dossier D38586).

2019-075 **Postes de manœuvre au service des Travaux publics**

CONSIDÉRANT les travaux qui sont prévus pour les prochains mois, ainsi qu'un poste de manœuvre qui est à combler, ont amené le directeur général et le directeur des travaux publics, à amorcer le processus de recrutement pour l'embauche de deux nouvelles personnes, dont une en guise de remplacement et l'autre en supplément; le tout selon la politique de dotation des ressources humaines entrée en vigueur le 14 octobre 2003, et selon la résolution No 2019-039 de ce conseil, en date du 4 février 2019.

CONSIDÉRANT QUE la politique de dotation des ressources humaines de la municipalité mentionne que :

« Dans le cas d'un employé à statut régulier, un comité de sélection est formé. Il est composé du directeur général et du coordonnateur des ressources humaines. De plus, ces personnes peuvent s'adjoindre une ou des personnes-ressources s'ils le jugent nécessaire. »

CONSIDÉRANT QUE suite à la publication d'une offre d'emploi, le comité de sélection (formé du directeur général et du directeur des Travaux publics) recommande les personnes ayant

démontré, lors du processus d'entrevue, les meilleures qualifications, compétences et habiletés recherchées par la municipalité pour le poste à combler.

CONSIDÉRANT QUE ces dernières furent informées qu'elles étaient retenues pour le poste recherché, et que les conditions d'emploi conviennent aux deux parties.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, **APPUYÉ PAR** madame la conseillère Brigitte Gagné **ET RÉSOLU**:

- 1) **QUE** ce conseil procède à l'embauche de messieurs Patrice Tremblay et Éric Lapierre à titre de manœuvre au sein de la Municipalité de Saint-Prime (poste d'employé permanent saisonnier), pour la saison estivale 2019, selon le salaire établi au 5^e échelon du poste concerné, du Manuel de l'employé.

2019-076 **Engagement municipal en faveur de l'adoption de la mission des bibliothèques publiques de l'UNESCO**

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux.

CONSIDÉRANT QUE l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire.

CONSIDÉRANT QUE les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social.

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, **APPUYÉ PAR** madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier **ET RÉSOLU QUE** :

La municipalité de Saint-Prime adhère, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'UNESCO :

- ✓ créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- ✓ soutenir à la fois l'autoformation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux ;
- ✓ fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative ;
- ✓ stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes ;
- ✓ développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- ✓ assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle ;
- ✓ développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;
- ✓ soutenir la tradition orale ;
- ✓ assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales ;
- ✓ fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats ;
- ✓ faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique ;
- ✓ soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire

2019-077 **Fonds de développement des territoires – Club de Golf Domaine Lac-St-Jean**

CONSIDÉRANT QUE le Club de Golf Lac-St-Jean désire attirer une nouvelle clientèle et faire connaître notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Club désire amener les jeunes et la famille à la pratique du golf dans une vision de prospérité;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à mobiliser les gens à l'activité et à la promotion du golf, la clientèle étant de tous les âges;

CONSIDÉRANT QUE pour l'activité du vendredi de St-Prime Open tout près de 176 joueurs avec index valide de partout au Québec se disputeront une bourse de 20 000\$;

CONSIDÉRANT QUE pour le samedi de l'évènement 176 joueurs sont attendus lors d'un tournoi social, sous la présidence d'honneur d'un invité de marque, et qu'il sera au profit du regroupement hockey scolaire de Roberval;

CONSIDÉRANT QUE l'accès lors de la journée du dimanche sera offert gratuitement à tous pour la découverte du sport, de petites cliniques seront offertes par des professionnels afin d'attirer les jeunes familles et profiter d'un terrain exceptionnel;

CONSIDÉRANT QUE des approches sont actuellement en cours avec la Boréale pour un partenariat à ce projet ainsi que la Bouche Qui Rie du secteur Saint-Félicien;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, **APPUYÉ PAR** madame la conseillère Isabelle Lapierre **ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Saint-Prime accepte d'appuyer la demande du Club de Golf domaine Lac-St-Jean pour la présentation du projet « Mega Week-End Golf 2019 » qui se tiendra du 17 au 20 juillet 2019 dans le cadre du programme de soutien au développement local pour un montant de 2 000\$ et 3 000\$ pour le programme de soutien à la mobilisation dans le cadre des aides financières du Fonds de développement des territoires de la MRC du Domaine-du-Roy.

2019-078

Appui à la Vieille Fromagerie Perron

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été interpellé par le conseil d'administration de la Corporation de la Vieille Fromagerie Perron, le lundi 25 mars, lui faisant part d'un manque de liquidité du fond de démarrage mettant ainsi en péril la prochaine saison touristique;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation a informé le conseil municipal que le Ministère de la Culture a annoncé le retard du dépôt de l'aide au fonctionnement, au mois de mai prochain;

CONSIDÉRANT les efforts déployés par la direction et le conseil d'administration de la Corporation dans la recherche de financement pour régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Prime ne peut, à court terme, augmenter l'aide financière municipale accordée;

CONSIDÉRANT l'importance de la Vieille Fromagerie dans le cadre touristique, patrimonial et culturel de notre municipalité;

CONSIDÉRANT l'importance en termes d'emplois pour les étudiants de notre localité;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, **APPUYÉ PAR** madame la conseillère Brigitte Gagné **ET RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal de Saint-Prime appuie les démarches de la Corporation de la vieille fromagerie Perron auprès du Ministère de la Culture afin de faire devancer le paiement au mois d'avril 2019 pour ainsi permettre la préparation de la prochaine saison et d'offrir au musée la possibilité de poursuivre ses opérations régulières.

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise :

- À la Direction régionale du Ministère de la Culture;
- Mme Andrée Laforest, ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean,
- Mme Nancy Guillemette, Députée provinciale, copie conforme de la présente résolution.

Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2019

2019-079

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule **du 6 au 12 mai** ;

CONSIDÉRANT QUE le thème « DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Prime en date du 1^{er} avril 2019, proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « **Semaine de la santé mentale** » et invite tous les citoyennes et les citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce « DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT ».

2019-080

Levée de la séance

À 20h30, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

Je, Lucien Boivin, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucien Boivin, Maire
Président de l'assemblée

Régis Girard, secrétaire-trésorier
et directeur général

=====